

4M MEREU BTP

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital de 1 000 000 €

Siège social : Quartier du Pigeonnier – 14 rue Roumanille – 84130 LE PONTET

301 187 431 RCS AVIGNON

3306
211714

63 b17

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 25 JUIN 2004**

L'an deux mille quatre, et le vingt cinq juin, à dix neuf heures, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ce jour, les membres du conseil de surveillance se sont réunis au siège social, sur convocation du président, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- renouvellement du mandat du Président du conseil de surveillance,
- nomination d'un vice-président du conseil de surveillance,
- renouvellement du directoire,
- répartition des jetons de présence.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean MEREU,
- Madame Fernande MEREU,
- Madame Danièle MEREU.

Est également constatée la présence de :

- Monsieur Robert MEREU, Président du Directoire,
- Monsieur Maurice MEREU, Membre du Directoire.

Monsieur Jean MEREU, doyen d'âge, préside la réunion, assisté de Madame Danièle MEREU, désigné comme secrétaire.

Plus de la moitié des membres du conseil de Surveillance étant présents, le Conseil peut donc valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après échanges de vues, les membres du conseil décident de renouveler Monsieur Jean MEREU dans ses fonctions de président du conseil de surveillance, pour toute la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau Monsieur Jean MEREU déclare accepter le renouvellement de son mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

Le conseil décide que le président du conseil de surveillance percevra la même indemnité mensuelle nette que précédemment, savoir 1 829 euros et qu'il sera remboursé de ses frais de fonctions sur présentation d'états justificatifs.

NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après échanges de vues, les membres du conseil de surveillance décident de nommer en qualité de Vice-Président du conseil de surveillance, Madame Fernande MEREU, née le 7 novembre 1934 à AVIGNON (84), demeurant : 21 rue Louis Pouzol – 84130 LE PONTET, pour toute la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner Madame Fernande MEREU déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires pour exercer ledit mandat.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Président rappelle au conseil que les mandats de membres du Directoire respectivement conférés à Messieurs Robert, Maurice et René MEREU viennent à expiration le 30 juin 2004 et propose de les renouveler, pour une nouvelle période de 4 années qui expirera le 30 juin 2008

- Monsieur Robert MEREU,
- Monsieur Maurice MEREU,
- Monsieur René MEREU,

ont déclaré accepter le renouvellement de leur mandat et ont affirmé qu'il n'existe, chacun en ce qui le concerne, aucune incompatibilité, ni aucun empêchement à leur nomination respective.

Le Conseil décide également à l'unanimité, de renouveler pour la même durée, Monsieur Robert MEREU, en qualité du Président du Directoire.

Monsieur Robert MEREU a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions et continuer à remplir toutes les conditions pour les exercer.

Les membres du Directoire continueront à exercer leurs fonctions, aux mêmes conditions que lors de leur précédent mandat.

REPARTITION DES JETONS DE PRESENCE

Le Président rappelle que l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour a fixé à 8 842,50 €, le montant des jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Le conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de répartir le montant des jetons de présence ainsi qu'il suit :

- Monsieur Jean MEREU	7 318,00 €
- Madame Fernande MEREU	762,25 €
- Madame Danièle MEREU	762,25 €

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les membres du conseil de surveillance.

M. Jean MEREU

Mme Danièle MEREU

Mme Fernande MEREU

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Vice-Président du conseil de surveillance »*

